

Compte rendu du conseil municipal du jeudi 28 MARS 2019 à 19h30

Etaient présents : A BOUTHEMY maire, M BOUVIER, F BUSSON M DELAHAIE, F GEFFRAULT, R BARON, J DROUILLE P GRANDGIRARD, S NIEZ

Etaient absents : Y MARTIN, S JEULAND, B DELALANDE, A GENOUEL

Secrétaire de séance : Michel BOUVIER

Date de la convocation : 23 mars 2019

Date d'affichage du compte rendu : 5 avril 2019

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire revient sur le compte rendu du précédent conseil municipal : il n'y a ni questions et aucune remarque, le compte rendu est approuvé.

2. FINANCES

Vote des comptes administratifs 2018 et comptes de gestion

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 RÉSUMÉ				
LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes excédents ou	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
BUDGET COMMUNE				
Résultats reportés	327 249.99			
Opérations de l'exercice	346 049.95	534 807.22	542 071.13	659 633.92
TOTAUX	67 3299.61	53 4807.22	542 071.13	659 633.92
Résultats de la clôture		188 757.27		117 562.79
RÉSULTATS DÉFINITIFS	138 492.39			117 562.79
BUDGET ASSAINISSEMENT				
Résultats reportés		72 362.85	13 805.31	
Opérations de l'exercice	26 082.37	36 642.00	69 285.50	73 757.34
TOTAUX	26 082.37	109 004.85	83 090.81	73 757.34
Résultats de la clôture		10 559.63		4 471.84
RÉSULTATS DÉFINITIFS	-	82 922.48	- 9 333.47	

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
BUDGET LES VALLONS				
Résultats reportés		283 180.17		230 135.22
Opérations de l'exercice	208 271.75	16 819.83	42 031.75	27 435.00
TOTAUX	208 271.75	300 000.00	42 031.75	257 570.22
Résultats de la clôture	191 451.92		14 596.75	
RÉSULTATS DÉFINITIFS	-	91 728.25		215 538.47
LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
BUDGET ZONE D'ACTIVITES				
Résultats reportés	229 039.37			37 057.19
Opérations de l'exercice		229 039.37	297 433.32	134 259.51
TOTAUX	229 039.37	229 039.37	297 433.32	171 316.70
Résultats de la clôture	229 039.37		163 173.81	
RÉSULTATS DÉFINITIFS	-		126 116.62	

M le Percepteur confirme les résultats des comptes administratifs.

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les comptes administratifs et de gestion 2018.

Le Conseil Municipal demande comment sera répercuté ce déficit sur le budget communal, monsieur le Maire répond qu'il en sera question à la prochaine réunion lors du vote du budget.

Préparation du budget 2019- achats et travaux à prévoir :

Les principaux achats pour la médiathèque portent sur du mobilier, des stores et matériaux pour la terrasse, ainsi que l'équipement informatique de l'espace multi média (ordinateurs et tablettes) de la médiathèque.

Les principaux travaux portent sur la rénovation intérieure du bar évaluée à 18 000 euros (carrelage, menuiseries et sanitaires), le chauffage des vestiaires de la salle de sports évaluée à 2 200 euros, la rénovation du parquet des salles évaluée à 7 000 euros.

La buvette du terrain de foot sera rénovée, la commune prendra en charge les matériaux pour 600 euros, les bénévoles de la section foot assurant les travaux.

Concernant le sol de la salle de sports, une entreprise spécialisée est venue constater les désordres et a chiffré à 85 000 euros le montant de la remise en état (réparation des mouvements de terrain et réfection totale du sol). Une recherche de financement sera faite avant d'engager ces travaux.

Une famille a demandé le remboursement de l'acompte versé pour la location de la petite salle du centre culturel pour les 13 et 14 avril 2019,

Après discussion, le conseil municipal procède au vote :

Pour conserver l'acompte : 7

Pour restituer l'acompte : 0

Abstention : 2

Au regard de du désistement tardif et considérant l'impossibilité de proposer de nouveau à la location la salle, le Conseil Municipal décide de conserver l'acompte.

3. TRAVAUX:

Travaux au Cod bar

Michel BOUVIER présente les différents devis pour la rénovation du carrelage et des menuiseries.

Devis carrelage : 2 entreprises ont été consultées, 2 prestations sont demandées : une version carrelage 60 x 60 et une version carrelage imitation parquet, après discussion le Conseil Municipal est d'accord pour la mise en place de carrelage 60 x 60 pour 4800 euros ttc à charge pour le gérant de payer le supplément s'il souhaite un carrelage imitation parquet évalué à 1500 euros.

Devis menuiseries : 2 entreprises ont été contactées pour la fourniture et la pose de 4 fenêtres et 2 portes en menuiserie aluminium avec volets roulants solaires l'entreprise retenue est Brilland pour 12 753 euros.

Devis sanitaires : des travaux de modification es sanitaires seront indispensables puis que le nouveau carrelage sera collé sur l'ancien, le montant des modifications est de 1663 euros.

Terrasse de la médiathèque

Michel BOUVIER présente les différents devis pour la fourniture de lames de bois et plots pour la terrasse qui sera réalisée par les agents communaux, le devis Doisneau étant le plus complet, il est validé.

Travaux Logement :

Une modification de l'escalier est nécessaire au niveau du palier et de la rampe, le surcout est de 968.76 euros ttc

Chauffage aux vestiaires de la salle de sports

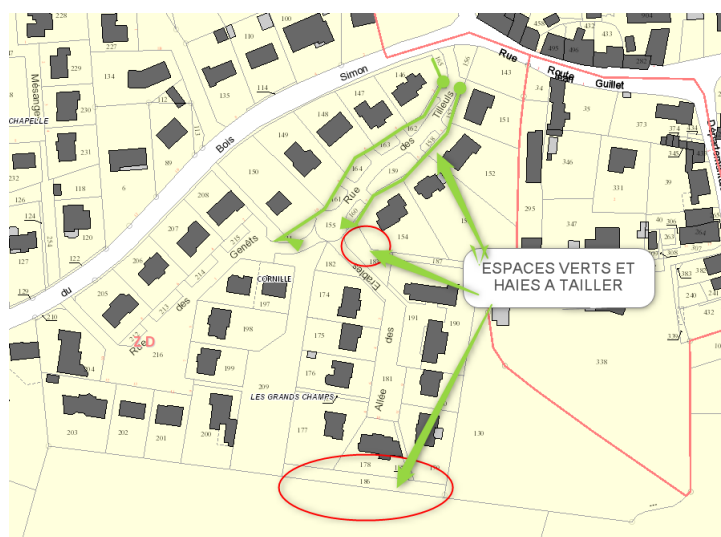
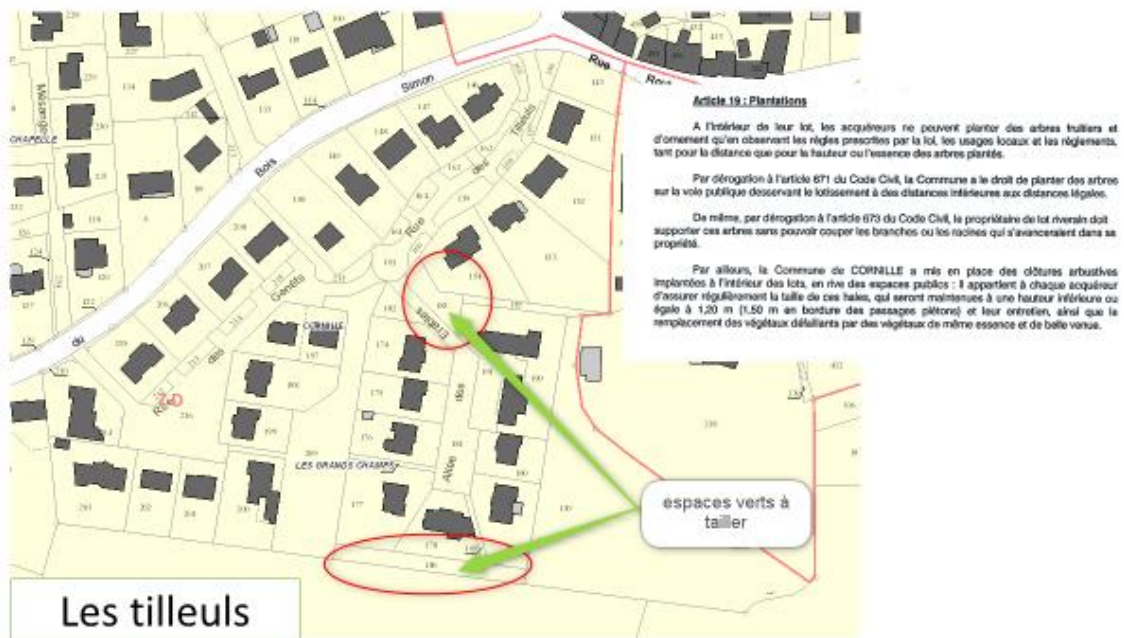
Michel BOUVIER signale qu'il a contacté 2 entreprises pour la fourniture et la pose de radiateurs radiants mais seule une a répondu, le montant est de 2206.02 euros ttc, les travaux seront réalisés par l'entreprise Malécot.

Travaux salles

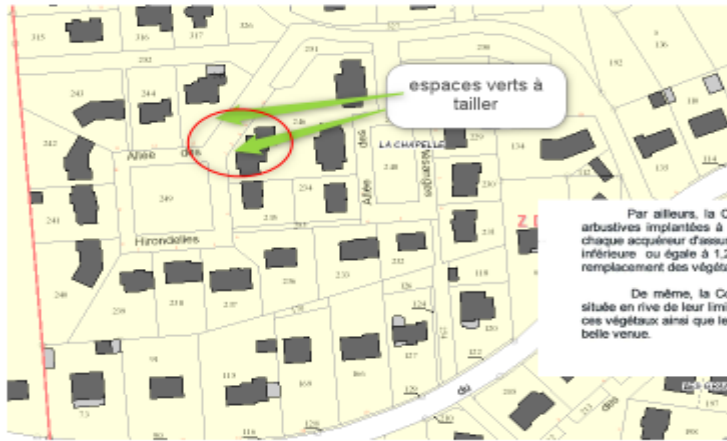
Le parquet des salles sera rénové, l'entreprise « Ponçage Madeline » interviendra au centre culturel, le parquet de la salle de la fontaine sera poncé et vitrifié par les agents techniques.

Taille des haies

Monsieur le Maire présente le plan des haies qui seront taillées par les agents techniques dans les différents lotissements :



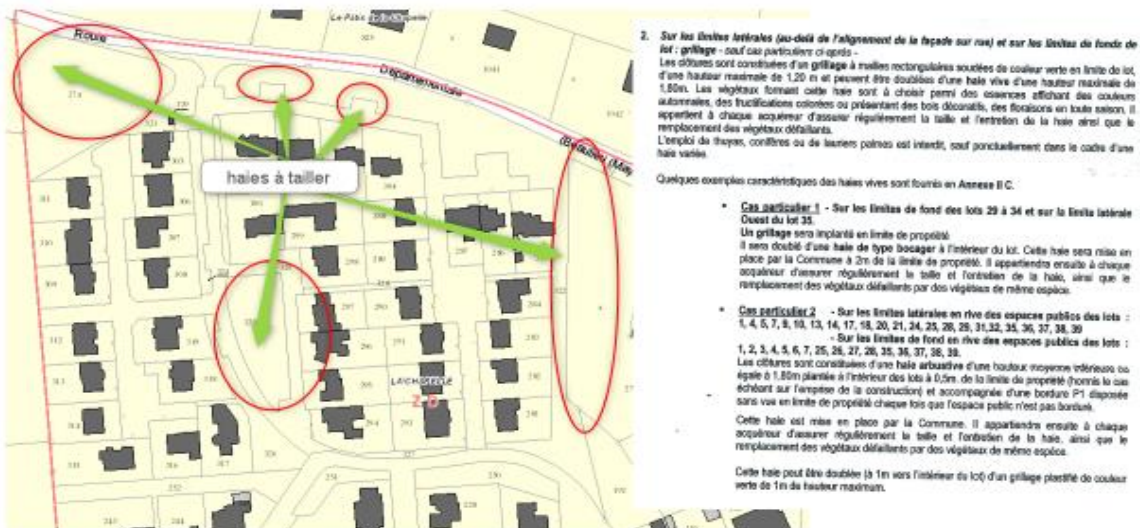
Modification du 30 mars suite à réclamation d'un riverain



Par ailleurs, la Commune de CORNILLE met en place dans le cadre du projet des haies arbustives implantées à l'intérieur des lots, en rive des rues et passages piétons : il appartient à chaque acquéreur d'assurer régulièrement la taille de ces haies, qui seront maintenues à une hauteur inférieure ou égale à 1,20 m (à 1,80m en rive des passages-piétons) et leur entretien, ainsi que le remplacement des végétaux défilants par des végétaux de même essence et de belle venue.

De même, la Commune de CORNILLE réalise, dans les lots 14 à 17, une haie bocagère située en rive de leur limite Ouest : il appartient à chaque acquéreur concerné d'assurer l'entretien de ces végétaux ainsi que le remplacement des sujets défilants par des sujets de même essence et de belle venue.

LA CHAPELLE 1



2. Sur les limites latérales (au-delà de l'alignement de la façade sur rue) et sur les limites de fond de lot : grillage - sauf cas particuliers ci-après -
Les clôtures sont constituées d'un grillage à mailles rectangulaires soutées de couleur verte en limite de lot, d'une hauteur maximale de 1,20 m et peuvent être doublées d'une haie vive d'une hauteur maximale de 1,80m. Les végétaux formant cette haie sont à choisir parmi des espèces affichant des couleurs automnales, des florifications colorées ou présentant des lots dicentraux, des floraisons en toute saison, il appartient à chaque acquéreur d'assurer régulièrement la taille et l'entretien de la haie ainsi que le remplacement des végétaux défilants par des végétaux de même essence.
L'emploi de thuyas, conifères ou de lauriers palmés est interdit, sauf ponctuellement dans le cadre d'une haie vaste.

Quelques exemples caractéristiques des haies vives sont fournis en Annexe B.C.

- Cas particulier 1** - Sur les limites de fond des lots 29 à 34 et sur la limite latérale Ouest du lot 35.
Un grillage sera implanté en limite de propriété.
Il sera doublé d'une haie de type bocager à l'intérieur du lot. Cette haie sera mise en place par la Commune à 2m de la limite de propriété. Il appartient ensuite à chaque acquéreur d'assurer régulièrement la taille et l'entretien de la haie, ainsi que le remplacement des végétaux défilants par des végétaux de même essence.
- Cas particulier 2** - Sur les limites latérales en rive des espaces publics des lots : 1, 4, 5, 7, 8, 10, 13, 14, 17, 18, 20, 21, 24, 25, 26, 28, 31, 32, 34, 36, 37, 38, 39.
- Sur les limites de fond en rive des espaces publics des lots : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 25, 26, 27, 28, 29, 35, 36, 37, 38, 39.
Les clôtures sont constituées d'une haie arbustive d'une hauteur moyenne inférieure ou égale à 1,80m plantée à l'intérieur des lots à 0,5m de la limite de propriété (hors le cas échéant sur l'emprise de la construction) et accompagnée d'une bordure P1 disposée sans vue en limite de propriété chaque fois que l'espace public n'est pas borduré.
Cette haie est mise en place par la Commune. Il appartient ensuite à chaque acquéreur d'assurer régulièrement la taille et l'entretien de la haie, ainsi que le remplacement des végétaux défilants par des végétaux de même essence.
Cette haie peut être doublée (à 1m vers l'intérieur du lot) d'un grillage planté de couleur verte de 1m de hauteur maximum.

LA CHAPELLE 2

QUESTIONS DIVERSES.

- attribution du logement 6 rue de la vigne

Le logement est vacant depuis le 1^{er} février, monsieur le Maire propose de retenir la candidature de Mme Gicquaire.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et donne pouvoir au Maire pour signer le bail de location, le loyer est de 366 euros plus 5.5 euros pour les ordures ménagères.

Lotissement les Vallons

La réception du chantier a été prononcée sans réserve ce jeudi 28 mars, il n'y a pas de remarque particulière.

Monsieur le Maire présente la demande de Jacky Delalande qui demande que le candélabre situé devant l'entrée de son garage soit déplacé, après discussion, le conseil Municipal émet un avis défavorable.

Madame Busson interroge monsieur le Maire sur l'avancement de la révision du Plu et sur l'étude environnementale que la commune doit réaliser, monsieur le maire annonce que c'est lui qui réalisera cette étude.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixé au jeudi 11 avril à 19h30.

Fin de séance à 22h 00